

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 29/1312 :

Subvention à l'association Simangavol

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphane) , JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphane (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1312 : Subvention à l'association Simangavol.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'**Association Simangavol**, œuvre sur le territoire communal depuis plus de vingt ans, pour la promotion de la culture du Maloya et du Moringue et des activités socioculturelles.

En date du 31 août 2023, l'association a sollicité la Commune pour une demande de subvention de 16 000 €, pour l'organisation du « Festival Moring 2^{ème} Edition » qui se déroulera dans le Parc Tardif du 18 novembre au 19 novembre 2023.

Cette manifestation culturelle est prévue du 15 au 19 novembre sur le Département et se clôturera donc à Saint-Pierre le 18 et 19 novembre 2023.

Elle s'inscrit dans le cadre des échanges dans la zone Océan Indien sur la thématique de l'art traditionnel de moringue, portée depuis deux ans par le Comité Réunionnais de Moring, et rencontre un véritable succès auprès des associations et du public.

Elle réunit cette année, des athlètes de Madagascar, du Mozambique, des Moringués de Mayotte résidant à la Réunion et une délégation venant du Brésil.

Considérant que cette action participe pleinement à la promotion de la culture réunionnaise et véhicule fortement les valeurs du vivre ensemble ;

Considérant que cette action connaît chaque année un grand succès auprès de la population Saint-Pierroise mais également auprès du public réunionnais ;

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER** une subvention de 10 000 € pour le « 2^{ème} Festival Moring » ; dont le financement sera opéré par prélèvement sur le budget communal.
- **DE VALIDER** la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération ;
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE